

LE PETIT CAMELOT

Avis à tous les amateurs : un hiver froid est prévu, les culottes ne seront donc pas courtes. Espérons un printemps clément.

PAR
DEL GRECO

Première année, n° 1, Octobre 1904
JOURNAL DES AMATEURS DE GARÇONS
Le numéro : 1 centime aux trois mois

Moins de sites de pédopornographie selon l'IWF

Le nombre de sites mettant en avant de la pornographie infantile aurait baissé pour la première fois a indiqué ce jeudi (17 avril 2008) l'Internet Watch Foundation.

Selon cet organisme, qui combat ce fléau, le nombre de sites en langue anglaise hébergeant du contenu illégal aura chuté de 3052 en 2006 pour atteindre 2755 sites l'an dernier. La plupart de ces sites seraient basés aux États-Unis et en Russie.

L'IWF espère surtout que cette nouvelle amènera à une meilleure compréhension des moyens à mettre en œuvre et justifiera amplement le besoin de coopération internationale, pour trouver plus de solutions.

« Une attaque globale et coordonnée dirigée contre ces sites pourrait permettre que ces images scandaleuses soient retirées du Web, et que les responsables soient traqués », explique Peter Robbins.

Selon d'autres chiffres transmis par l'IWF, 10 % des victimes photographiées avaient moins de deux ans et un tiers d'entre elles avaient entre trois et six ans. 37 % seraient âgées de 7 à 10 ans, 18 % auraient de 11 à 15 ans, et seulement 2 % entre 16 et 17.



L'Europe s'intéresse à la protection des mineurs sur le Net

La Commission européenne vient de donner un nouveau coup de fouet à son programme « pour un internet plus sûr ». À l'aide d'une enveloppe de 55 millions d'euros, ce programme va poursuivre quatre grands objectifs, considérés comme complémentaires :

- Réduire le volume de contenus illicites, s'attaquer aux comportements préjudiciables en ligne : des points de contact nationaux vont être mis en place en Europe pour que chacun puisse signaler les contenus réputés illicites « l'accent étant mis sur les documents pédopornographiques et sur les pratiques de manipulation psychologique (*grooming*) ».
- Promouvoir un environnement en ligne plus sûr en encourageant les initiatives d'autorégulation. « La participation des enfants et des adolescents à la création d'un environnement en ligne plus sûr sera stimulée, notamment en faisant appel à des délégations de jeunes ».
- Sensibiliser le public : à travers d'actions qui viseront les enfants, leurs parents et enseignants. Des points de contact seront mis en place et où les parents et les enfants pourront obtenir des conseils sur les moyens d'assurer leur sécurité en ligne.
- Établir une base de connaissances européenne sur l'utilisation des nouvelles technologies par les enfants. Cette base évoquera également les effets des TIC sur les plus jeunes et des risques inhérents à cette utilisation. « Ces connaissances serviront à améliorer l'efficacité des actions menées dans le cadre du programme *Safer Internet* ».

« Outre le programme *Safer Internet*, d'autres initiatives politiques ont été lancées. (...) Le secteur de la téléphonie mobile a aussi annoncé qu'il couperait tous les accès à la pédopornographie via les téléphones mobiles » indique au final la Commission.

Un outil de détection de pédopornographie

Google fournit un outil de détection de pédopornographie

Google a annoncé qu'il avait bâti son système de recherche d'images et de vidéos destiné à identifier et traquer les pédopornographes plus rapidement. Ce service sera mis à disposition du

National Center for Missing and Exploited Children, un organisme à but non lucratif.

Cette technologie utilisera un système destiné à « trier et identifier les fichiers qui contiennent des images d'enfants victimes de pédopornographie ». Le moteur met en avant sa capacité à gérer et traiter une immense quantité d'informations. Ainsi, il lui est possible d'offrir au NCMEC des outils qui feront sens dans la gestion des éléments qui lui parviennent par le biais de CyberTipline.

« Les criminels ont recours à des technologies de pointe pour commettre leurs méfaits, dans l'exploitation sexuelle d'enfants, et pour résoudre cette situation et protéger les enfants, nous devons nous servir des mêmes armes », explique Ernie Allen, CEO du NCMEC.

Interdire l'accès aux sites pédopornographiques

Aux FAI d'interdire l'accès aux sites pédopornographiques

Nadine Morano a décidé de prendre en main Internet et de lutter activement contre la pédophilie en interdisant tout bonnement l'accès aux sites. « Je rencontre aujourd'hui les fournisseurs d'accès à Internet pour qu'ils interdisent l'accès à tous les sites pédopornographiques et illégaux recensés sur une liste noire établie par le ministère de l'Intérieur », explique la secrétaire d'État chargée de la famille.

Trente-six pourcent des jeunes de 11 à 17 ans soumis à des images choquantes

D'après les chiffres que Mme Morano avance, plus d'un million d'images montrant des situations de pédophilie sont accessibles en ligne et plus d'un tiers des jeunes entre 11 et 17 ans se sont déjà retrouvés face à des images choquantes.

En se tournant vers les FAI, elle n'estime pas innover puisque « cette pratique existe déjà dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne, la Suède, la Norvège ». En revanche, « l'accès des sites jugés à risque, mais non illégaux pourrait également être restreint » appuie-t-elle. Et pour ce faire, elle compte « effectuer un nouveau classement, réactualisé régulièrement et affiché dans les magasins, des logiciels de contrôle et le diffuser ».

Former les professeurs également

On rappellera à toutes fins utiles que Mme Morano est en charge d'un comité de suivi de protection des enfants sur Internet. Étant à un moment politique où la France s'apprête « à prendre la présidence de l'Union européenne, il me semble indispensable d'aborder ce thème avec nos voisins ». De même, une réflexion menée avec Xavier Darcos est prévue, et une « formation à l'utilisation d'Internet et à la prévention devrait être intégrée dans les IUFM pour que les professeurs puissent éduquer leurs élèves aux nouvelles technologies ».

Dans le domaine des jeux vidéo violents, la secrétaire d'État souhaite également « restreindre leur vente ». Une commission nationale de déontologie pourrait, selon elle, répondre à ces problématiques, de même que la possibilité d'offrir plus de marge de manœuvre au CSA.

La récidive des délinquants

Lutter contre la récidive des délinquants sexuels

Le président de la République (France) a plaidé pour un durcissement du traitement pénal de ces délinquants et la création d'hôpitaux fermés.

Les principales mesures préconisées :

- les remises de peine pour bonne conduite ne seront plus systématiquement accordées aux pédophiles ;
- un collègue d'experts se prononcera sur la dangerosité de ces délinquants sexuels à la fin de leur peine et décidera de leur libération ou non. Cette disposition sera introduite dans la prochaine loi pénitentiaire prévue en novembre ;
- des hôpitaux fermés dédiés aux pédophiles jugés trop dangereux pour être libérés seront créés. S'ils refusent d'être soignés, ils pourront y être enfermés indéfiniment. Dans le cas contraire, des permissions de sortie pourront leur être accordées, à condition qu'ils portent un bracelet électronique. Le premier de ces hôpitaux prison devrait ouvrir à Lyon en 2009 ;
- la transmission des informations relatives aux détenus entre l'administration pénitentiaire et les services médicaux sera facilitée.

(Source : gouvernement.fr/premier-ministre)

Rétention de sûreté pour les pédophiles

Un texte organisant la rétention de sûreté pour les pédophiles

Création de centres fermés pour les pédophiles jugés dangereux et « déclaration d'irresponsabilité pénale » pour cause de trouble mental. La chancellerie a présenté le 28 novembre 2007 son projet de loi axé sur une protection renforcée des victimes.

Des mesures de rétention de sûreté s'appliqueront aux auteurs de crimes pédophiles après expertise médicale et sur avis d'une commission chargée de constater que ces criminels « restent particulièrement dangereux et présentent un risque très élevé de récidive à l'issue de leur peine de prison ». La rétention de sûreté sera prononcée pour une durée de un an renouvelable. Seront concernés les pédophiles condamnés à plus de 15 ans de réclusion. Ce dispositif s'appliquera également aux personnes placées sous surveillance judiciaire (notamment sous bracelet électronique mobile) qui ne respectent pas leurs obligations.

Les personnes placées en centre de rétention de sûreté bénéficieront d'une prise en charge médicale et sociale spécifique. La rétention prendra fin dès que la dangerosité du criminel permettra un autre mode de suivi. Un premier centre sera créé, à titre expérimental, au sein de l'établissement pénitentiaire de Fresnes dès le 1^{er} septembre 2008.

Afin de mieux répondre aux attentes des victimes, le projet de loi modifie la procédure de jugement des personnes irresponsables pour cause de troubles mentaux.

Le texte prévoit que les juges pourront prononcer une « déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental » à l'issue d'une audience rendue publique si les victimes le demandent. Des mesures de sûreté seront mises en œuvre et s'appliqueront dès la fin de l'hospitalisation d'office : il s'agira, par exemple, d'interdire aux criminels de rencontrer leurs victimes ou de se rendre dans certains lieux. La décision de déclaration d'irresponsabilité pénale sera inscrite au casier judiciaire.

Enfin, le projet de loi renforce l'efficacité du dispositif d'injonction de soins.

(Source : gouvernement.fr/premier-ministre)

Les actus Justice comparée (MARS 2004)

(Source : Sénat France)

Allemagne

Toute relation sexuelle avec un mineur de moins de quatorze ans, de quelque nature qu'elle soit, est présumée constituer une infraction punissable d'une peine de prison.

Royaume-Uni

Un mineur ne peut valablement consentir à un acte sexuel avant l'âge de seize ans.

Belgique

- tout acte de pénétration sexuelle commis sur un enfant de moins de quatorze ans est réputé constituer un viol, même si le jeune est consentant.
- l'attentat à la pudeur, lorsqu'il est commis sans violences ni menaces, n'est qualifié d'infraction que si la victime est âgée de moins de seize ans.

Danemark

Toute relation sexuelle avec un mineur de moins de quinze ans, de quelque nature qu'elle soit, est présumée constituer une infraction punissable d'une peine de prison

Espagne

Les infractions commises sur des enfants de moins de treize ans sont toujours punies plus sévèrement, car le code pénal présume alors l'absence de consentement.

Pays-Bas

Même obtenues sans recours à la violence ou à l'intimidation, les relations sexuelles avec des jeunes de moins de seize ans constituent toujours des infractions, quelle que soit leur nature.

Portugal

Les relations sexuelles avec des mineurs de moins de quatorze ans, même obtenues sans recours à la force ou à l'intimidation, constituent toujours des infractions, quelle que soit leur nature.

Assises du Numérique du 29 mai 2008

Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille,
aux Assises du Numérique du 29 mai 2008

77 % des jeunes de 6 à 17 ans surfent sur Internet, dont près d'un tiers « tous les jours ou presque ». Les enfants les plus âgés sont les plus gros consommateurs de web : la quasi-totalité des 15-17 ans surfant sur la Toile (97 %) le font de manière régulière (65 %).

Les plus jeunes ne sont pas en reste : 60 % des enfants de six à dix ans vont sur le Net, dont 37 % au moins une fois par semaine.

Internet est devenu un outil de communication maîtrisé par une part considérable de jeunes enfants, et adopté par la quasi-totalité des lycéens.

Les dangers d'Internet vus par les médias

Les parents estiment majoritairement que la manière dont sont présentés les dangers d'Internet dans les médias, à l'école ou dans l'opinion publique est bonne (59 %). À l'opposé, 11 % juge qu'elle est exagérée et 29 % considèrent qu'elle est au contraire sous-estimée.

- **Pédophilie**

78 % des Français souhaitent que l'accès à l'ensemble du site Internet véhiculant un contenu pédophile soit bloqué.

Les fournisseurs d'accès à Internet sont les acteurs avec lesquels les Français souhaitent voir les pouvoirs publics travailler en priorité, pour empêcher que des enfants soient confrontés à des sites pédophiles.

- **Le logiciel de contrôle parental est plébiscité**

Face aux problèmes de sécurité sur Internet, les attentes se concentrent dans deux domaines : une amélioration technique, via les logiciels de contrôle parental et une amélioration en termes de communication, via des campagnes d'information. ■